



PROJET PEDAGOGIQUE 2020

Accueil de loisirs Intercommunal

Vierville-sur-mer



Organisateur
Ufcv Normandie
27, avenue du 6 juin
14 000 - Caen

HARDELAY Guillaume
Référent animation enfance
Accueil de loisirs
Ufcv – Isigny Omaha Intercom

Sommaire

Préambule	3
→ Objets de la convention de partenariat	3
→ L'Ufcv - Union française des centres de vacances	3
→ Isigny Omaha Intercom	4
→ L'Ufcv sur le territoire	5
1) Les projets	7
a) Le projet éducatif de l'Ufcv	7
b) Le projet pédagogique	9
→ <i>La démarche pédagogique et philosophie du projet</i>	9
→ <i>Les objectifs généraux de la structure</i>	9
2) Le fonctionnement de l'accueil de loisirs	11
a) Les périodes d'ouverture	11
b) Les tranches d'âge	11
c) Journée type	12
→ <i>Repères indicatifs</i>	12
d) L'organisation des différents temps	12
→ <i>Temps libre</i>	12
→ <i>Temps d'activités</i>	12
→ <i>L'accueil</i>	13
→ <i>Le service de navettes</i>	14
→ <i>Le repas & Le goûter</i>	14
3) L'organisation de l'espace	17
4) Suivis administratifs et sanitaires	18
5) L'animation	20
6) Les activités périphériques	21
7) L'équipe pédagogique	21
a) Sa composition	21
b) Le rôle de chacun	22
c) Temps de réunion de préparation	22
e) Temps de réunion	23
f) La formation de l'équipe pédagogique	23
8) La communication	24
9) Le cadre de la loi et les règles en vigueur sur l'accueil de loisirs	25

Préambule

→ Objets de la convention de partenariat

La présente convention, conduite à l'initiative de la communauté de communes Isigny Omaha Intercom a pour objet de poursuivre, en partenariat avec l'Ufcv, le projet d'animation enfance jeunesse sur l'ex territoire de la Communauté de Communes de TREVIERES (secteur nord de la communauté de communes). La durée de cette convention est fixée à 1 an à compter du 1er Janvier 2020.

→ L'Ufcv - Union française des centres de vacances

Fondée en 1907, l'Ufcv est une association nationale reconnue d'utilité publique. Elle a pour objet de susciter, promouvoir et développer l'animation socio-éducative, culturelle ou sociale, ainsi que des actions de formation et d'insertion. Acteur majeur de l'économie sociale, elle privilégie l'amélioration des conditions d'existence pour une société plus solidaire. Association d'éducation populaire, l'Ufcv est agréée association éducative complémentaire de l'enseignement public. Laïque et pluraliste, elle combat toute forme de sectarisme et d'exclusion.

Les loisirs de proximité participent à trois fonctions fondamentales :

- ① **Un service de garde collective** pour les enfants et utile aux parents en particulier lorsqu'ils travaillent. Le centre de loisirs doit donc assurer dans son fonctionnement tous les éléments de sécurité matérielle et affective nécessaires au bien-être des enfants qui lui sont confiés.
- ② **Un service d'accueil et d'activités** pour les enfants qui profiteront du temps et des espaces du centre de loisirs pour vivre des activités adaptées à leurs âges et susceptibles de les intéresser.
- ③ **Un service éducatif** qui favorise le développement de la socialisation des enfants dans le centre de loisirs en continuité avec les autres acteurs de l'éducation (famille, école en particulier).

Le projet éducatif de l'Ufcv repose sur des valeurs démocratiques, verbalisées et mises en œuvre par les adultes, et favorise l'accès à la citoyenneté des enfants qui participent aux accueils de loisirs.

➔ Isigny Omaha Intercom

La communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, c'est-à-dire disposant de ressources fiscales propres.

La communauté de communes associe des communes au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement du territoire pour garantir un cadre de vie de qualité pour les usagers et un dynamisme économique.

La loi NOTRE votée en 2015 élève le seuil minimum d'habitants pour une intercommunalité à 15.000 habitants. En conséquence, le 1er janvier 2017, les 3 communautés de communes historiques de Trévières, Balleroy - Le Molay-Littry et Isigny - Grandcamp ont fusionné, donnant ainsi naissance à Isigny Omaha Intercom.



Le territoire

Situé à l'extrémité ouest du Calvados, le territoire d'Isigny Omaha Intercom est composé de 59 communes. Ensemble aux paysages variés : littoral, marais, campagne, forêt, le territoire est remarqué pour sa richesse touristique et patrimonial (sites du débarquement : cimetière américain de Colleville-sur-Mer, Pointe du Hoc ; fermes-manoirs du Bessin ; châteaux ; parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin...).

Les produits du terroir font également la renommée de notre territoire : produits laitiers avec notamment la coopérative laitière d'Isigny-Sainte-Mère et l'usine Danone située au Molay-Littry, caramels d'Isigny, huîtres, coquilles St Jacques, produits cidricoles...

L'activité maritime est très présente puisque notre territoire est doté d'un port de pêche à Grandcamp-Maisy, de deux ports de plaisance (Isigny-sur-Mer et Grandcamp-Maisy), d'une école de voile intercommunale, d'une base nautique et d'une plage longue de 6 kilomètres mondialement connue sous le nom d'Omaha Beach.

Isigny Omaha Intercom intervient dans le quotidien des usagers du territoire en exerçant des compétences variées. Elle gère 24 sites scolaires, les services d'accueil enfance et jeunesse, les transports scolaires, la voirie intercommunale, le plan d'urbanisme intercommunal, la médiathèque, deux écoles de musique, deux zones artisanales et économiques, les services à la population, l'assainissement collectif et non collectif...

Source : <https://isigny-omaha-intercom.fr/la-communaute-de-communes/isigny-omaha-intercom>

➔ L'Ufcv sur le territoire

Entre 1997 et 2000, le centre de loisirs dépend du syndicat cantonal, il est ouvert les après-midis en période de vacances scolaires. Un ramassage est mis en place entre Trévières et Vierville-sur-Mer.

En janvier 2000, la CDC de Trévières prend la compétence socioculturelle, le centre de loisirs est alors géré par une animatrice de la CDC de Trévières.

En 2003, la CDC de Trévières signe une convention de partenariat avec l'Ufcv. En 2004, le centre est transféré dans l'ancienne école de Formigny.

En ce qui concerne le local jeunes : en 2003, lors des vacances d'été, les jeunes sont accueillis l'après-midi et en soirée, dans la cantine de l'école publique de Trévières. Pendant les vacances de la Toussaint, le local accueille les jeunes les après-midis dans un préfabriqué qui a été mis à disposition pour les jeunes du local.

En 2005, le centre se trouve de nouveau dans l'ancienne école de Vierville-sur-mer durant l'été, l'objectif étant de profiter un maximum du territoire et des plages.

En janvier 2006, le local ouvre en période scolaire le vendredi soir puis le samedi après-midi. Un ramassage est mis en place avant les horaires d'ouverture. Pour le retour, les familles doivent venir chercher leurs jeunes au local.

En 2007, l'accueil des enfants de moins de 6 ans est désormais possible grâce à l'agrément de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Puis, la même année la convention de partenariat entre l'Ufcv et la CDC de Trévières est renouvelée.

En 2008, la restauration collective est mise en place. De septembre 2008 à juin 2011, le centre de loisirs est ouvert les mercredis durant les périodes scolaires.

En 2008, le local jeunes est transféré dans le nouveau gymnase intercommunal de Trévières.

En février 2012, l'accueil de loisirs est géré par un nouveau professionnel qui est chargé de la référence de l'animation enfance-jeunesse sur le territoire de Trévières Intercom.

En septembre 2012, l'accueil de loisirs ouvre de nouveau le mercredi.

En juillet 2014 a lieu l'inauguration du nouveau centre de loisirs qui se situe toujours dans l'ancienne école de Vierville-sur-Mer.

En 2014, la gestion des temps des activités périscolaires est confiée à l'Ufcv sur le territoire de la CDC de Trévières. Une convention de partenariat est alors signée pour 3 ans entre la CDC de Trévières et l'Ufcv.

En 2017, la CDC de Trévières fusionne avec la CDC d'Isigny - Grandcamp et la CDC de Balleroy - Le Molay Littry. A la suite de cette fusion, la nouvelle intercommunalité a pour ambition d'uniformiser l'ensemble du projet enfance et jeunesse. Cette uniformisation se traduit par l'arrêt des activités périscolaires sur l'ensemble du territoire et le travail en coordination des différents accueils (accueil de loisirs 6 – 11 ans et les locaux de jeunes 11 – 17 ans).

En 2017, la commune de Trévières fait appel à la compétence d'accueil de service civique de l'Ufcv. La mission de ce service civique se traduit par la mise en place d'activités en direction du public sénior de la commune.

En 2018, Isigny Omaha Intercom renouvelle d'un an un avenant pour la convention de partenariat avec l'Ufcv pour l'accueil de loisirs de Vierville-sur-mer et le local jeunes de Trévières.

En 2018, le travail en partenariat de l'Ufcv avec la commune de Trévières se transforme par la mise à disposition d'un salarié Ufcv à plein temps pour la mise en place d'actions en direction des séniors.

En 2019, la communauté de commune d'Isigny Omaha Intercom renouvelle de nouveau d'un an un avenant pour la convention de partenariat avec l'Ufcv pour l'accueil de loisirs de Vierville-sur-mer et le local jeunes de Trévières. Cette convention prend fin en décembre 2019.

En janvier 2020, la communauté de commune d'Isigny Omaha Intercom renouvelle de nouveau d'un an un avenant pour la convention de partenariat avec l'Ufcv pour l'accueil de loisirs de Vierville-sur-mer et le local jeunes de Trévières. Cette convention prend fin au 31 décembre 2020.

A ce jour la convention de partenariat avec Isigny Omaha Intercom se traduit par :

① L'accueil de loisirs des mercredis et des vacances (3/11 ans)

Cet accueil de loisirs est situé à Vierville-sur-Mer, rue des écoles. Il accueille les enfants âgés de 3 ans (ou 2 ans s'ils sont scolarisés) à 11 ans de 7h30 à 18h. Cet accueil est à la journée avec repas. Il est ouvert les mercredis et pendant toutes les vacances scolaires (sauf les vacances de fin d'année).

② Le local jeunes des vendredis, samedis et des vacances (11/18 ans)

Cet accueil de loisirs est situé au gymnase intercommunal de Trévières, Route de Littry. Il accueille les jeunes âgés de 11 à 17 ans. Durant les temps scolaires, les jeunes peuvent être accueillis :

- le vendredi soir de 17h00 à 19h00
- le samedi après-midi de 14h00 à 17h00

Durant les vacances scolaires, les jeunes peuvent être accueillis :

- les après-midis du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00.

Des activités peuvent être organisées durant d'autres créneaux à la journée ou sur une période définie en fonction des différents projets des jeunes.

③ L'accueil passerelle (entre l'accueil de loisirs et le local jeunes)

Les enfants de 10 ans souhaitant participer à l'accueil jeunes ont la possibilité d'être accueilli comme suit :

- Matin et midi : participation à l'accueil de loisirs traditionnel (voir point n°1)
- Après-midi : participation au local ados.

L'accueil de ces enfants en temps passerelle n'est possible qu'avec l'accord de la famille et du directeur de la structure. L'accueil passerelle est possible uniquement sur les vacances scolaires.

④ La mise en place de séjour durant l'été

Cela se traduit par des propositions de départ en séjours pour les enfants de 5 à 17 ans du territoire. Ces séjours sont organisés dans le cadre de la coordination des directeurs d'accueil de loisirs Ufcv de Normandie.

1) Les projets

L'accueil de loisirs se doit d'avoir un projet en cohérence avec l'objet de la convention de la délégation de service public avec Isigny Omaha Intercom, mais aussi se construire avec les valeurs défendues par l'Ufcv. Il est écrit par le directeur de la structure avec l'appui de l'équipe pédagogique. En outre, le projet pédagogique doit répondre aux besoins du territoire.

a) Le projet éducatif de l'Ufcv

L'Ufcv, par son projet éducatif, définit les objectifs prioritaires suivants :

L'accueil de loisirs est un lieu qui favorise les relations, les échanges et la communication entre toutes les personnes dans le centre :

- Les animateurs et les enfants
- Le directeur, les animateurs et les parents
- Les enfants entre eux
- Les parents et les enfants
- Les adultes du centre entre eux
- Le directeur du centre et la mairie (élus et techniciens)
- Le directeur du centre et son responsable régional à l'UFCV

L'accueil de loisirs construit, de manière permanente, entre les animateurs et les enfants, une relation éducative centrée sur les projets, actions et activités collectives adaptées à la réalité des enfants (leurs âges et compétences, leurs besoins).

Cela se concrétise par la mise en place de différentes formes de jeux, le jeu étant un moyen essentiel de développement et de socialisation de l'enfant dans le centre de loisirs.

Les animateurs s'appuient sur 4 approches de l'activité :

- laisser jouer
- donner à jouer
- jouer avec
- faire jouer

Les animateurs s'appuient sur une conception de l'organisation articulée autour de 4 axes :

- des espaces pré-structurés et permanents avec des moyens mis à disposition (humains, matériels)
- des ateliers ponctuels avec des moyens mis à disposition (matériels, humains, financiers)
- des petits et grands événements (temps concentré, exceptionnel, orchestré, fédérateur)
- des projets transversaux aux trois modes précédents (chaque acteur est porteur du projet)

La pédagogie du choix des enfants :

- La mise en place d'activités internes et externes diversifiées sans pousser les enfants à des pratiques consuméristes, mais au contraire en les associant autant que possible à la création de leurs activités (idées, préparation et animation).
- La définition, autant que faire se peut, avec les enfants des règles de vie commune à l'intérieur du centre de loisirs qui favorisent une vie collective harmonieuse et porteuse de valeurs telles que la solidarité (partager, faire ensemble) et la justice (droits et devoirs, égalité de traitement).

L'accueil de loisirs est un lieu organisé sur les principes de la convention internationale des droits des enfants :

Cela se concrétise :

- Par les attitudes éducatives des directeurs de centre et de leurs équipes d'animation qui veillent à développer la communication, les relations dans le centre par tous les moyens à leur convenance
- Par des accueils adaptés à chaque enfant présentant les meilleures conditions de sécurité physique, affective et morale. En ce sens, les équipes d'animation sont amenées à réfléchir sur la manière dont les enfants peuvent être regroupés (groupe de compétences, affinités, choix d'activités, âges)
- Par des recrutements d'animateurs adaptés, qualifiés et en nombre. Le taux d'encadrement pour les enfants les plus jeunes sera supérieur à celui des plus âgés. En aucun cas, les taux d'encadrement ne seront inférieurs aux normes réglementaires.

L'accueil de loisirs est une forme d'accueil qui répond à la fois aux nécessités de prise en charge des enfants et à leurs besoins en matière de découverte, de créativité, d'imagination, de dépaysement.

- Pour vivre ensemble
- Pour une organisation des espaces, concernant autant les espaces internes que les espaces extérieurs. Cette organisation est réfléchie en amont du fonctionnement du centre et actualisée régulièrement en fonction des nécessités et besoins : espace d'activités pré-aménagés permanents, espaces de repos, espaces d'accueil spécifiques selon les âges, espaces de rangement.
- Pour une organisation du temps qui favorise la sécurité et la convivialité entre les participants :
- Temps d'accueil matin et soir (plages horaires)
- Organisation de base d'une journée-type (horaires)
- Adulte référent pour chaque enfant
- Pour un lieu ouvert sur l'extérieur permettant régulièrement des sorties en groupe autour d'activités dans le milieu local, voire au-delà (sorties à la journée, nuitées, mini-camps...)
- Pour des activités qui favorisent l'expression et la créativité des enfants à travers la mise en place de projets à leur portée et en dehors du champ des activités traditionnelles ou occupationnelles
- Pour des activités diversifiées qui permettent aux enfants d'exprimer leurs choix

Pour être en cohérence avec les objectifs ci-dessus, le directeur du centre de loisirs met en place des instances de régulation et d'évaluation régulières du travail avec son équipe d'animation :

- Pour vérifier en permanence l'adéquation entre objectifs du projet pédagogique et les moyens mis en œuvre (programme d'activités, projets en cours de réalisation, moyens humains, en locaux, matériels, en temps, en budget...)
- Pour relancer les animateurs sur le sens de l'action (objectifs du projet éducatif, valeurs et relations éducatives avec les enfants de qualité)
- La communication avec les parents et les partenaires extérieurs
- Pour faire part à l'Ufcv et à la mairie de l'avancement des projets, des réussites et des obstacles

b) Le projet pédagogique

➔ La démarche pédagogique et la philosophie du projet

Le directeur de l'accueil de loisirs est garant des règles émises par la DRJSCS de Normandie. Il fait en sorte que ce projet pédagogique soit en accord avec ces règles et qu'il soit appliqué tout au long de la période d'ouverture de l'accueil.

Le projet pédagogique vise avant tout à placer l'enfant au centre du projet et de la vie de l'accueil. Les objectifs du projet 2020 prennent en compte le travail qui a été accompli sur les années précédentes par l'équipe pédagogique et son bilan.

L'accueil de loisirs doit les aider :

- à se construire
- à s'épanouir
- à grandir
- à s'affirmer dans leurs relations avec les autres (enfants et adultes)
- à devenir responsables et autonomes au sein du collectif
- à se développer sur le plan personnel et cognitif

Ce projet pédagogique fixe aussi le cadre de l'intervention de l'équipe d'encadrement.

Il est réalisé :

- en concertation avec les animateurs
- en accord avec le projet éducatif de l'Ufcv
- en s'adaptant avec l'évolution des pratiques et des publics accueillis durant toute la période d'ouverture de l'accueil de loisirs

➔ Les objectifs généraux de la structure

Permettre à l'enfant de s'épanouir pleinement durant son temps de loisirs :

- Proposer un accueil répondant aux besoins, au rythme et aux envies de l'enfant.
- Permettre pleinement à l'enfant d'expérimenter durant les temps de vie quotidienne
- Proposer des activités variées
- Aménager des espaces permanents et variés en lien aux besoins, aux caractéristiques, aux capacités et aux envies de l'enfant
- Accompagner l'enfant vers une autonomie en cohérence avec son âge et ses capacités

Favoriser et sensibiliser l'enfant à la socialisation, à la citoyenneté et à l'écocitoyenneté :

- Mettre en place des règles de vie de l'accueil avec les enfants
- Favoriser le respect des règles de vie et de la vie en collectivité
- Promouvoir le respect des autres, de soi et des différences
- Favoriser l'ouverture sociale et la rencontre de différents publics dans le cadre de l'accueil (pré-ados, ados, personnes en situation d'handicap et séniors)
- Sensibiliser l'enfant aux gestes quotidiens éco-citoyen : le tri sélectif, le gâchis alimentaire et matériel, les consommations d'énergies et le bien manger
- Mettre en place des partenariats avec les artisans locaux dans la proposition de goûters variés et dans la réalisation de repas avec les enfants sur l'accueil de loisirs

Promouvoir les actions éducatives, sportives et culturelles en directions des publics :

- Valoriser des actions ludiques et éducatives
- Permettre pleinement à l'enfant d'expérimenter durant les temps d'activités
- Proposer au long de l'année des animations variées
- Proposer des semaines à thématique
- Valoriser les actions autour de l'imagination (activités, grands jeux...)
- Promouvoir la découverte de nouvelles choses :
 - o Animations, cultures (arts) et cultures (civilisations)
- Proposer des séjours et des activités accessoires (bivouacs)
- Proposer des activités en direction d'autres publics en lien avec l'accueil (soirée enfants-parents, évènements du territoire et projet intergénérationnel)

Développer une approche des compétences psychosociales (CPS) dans la vie de l'accueil de loisirs :

- Permettre à l'enfant de s'exprimer pleinement
- Permettre à l'enfant d'appivoiser ses émotions
- Permettre à l'enfant de comprendre autrui par l'empathie
- Permettre à l'enfant d'exprimer pleinement sa créativité

Favoriser la mise en place de partenariats

- Créer des liens avec les acteurs éducatifs du territoire (accueil de loisirs, écoles, collège, RAM, associations etc.)
- Conforter les actions autour de l'intergénérationnel avec les activités séniors de Trévières
- Promouvoir des actions en coopération avec les acteurs éducatifs du territoire
- Mettre en place des partenariats avec les artisans et commerçants locaux dans la proposition de goûters variés et dans la réalisation de repas

Valoriser le travail de l'équipe pédagogique

- Créer une dynamique de travail positive en sein de l'équipe
- Accompagner les animateurs dans leur formation continue
- Permettre l'évolution de chacun dans ses pratiques
- Permettre aux animateurs de prendre du plaisir à animer
- Valoriser auprès des publics le travail volontaire des animateurs et des bénévoles

2) Le fonctionnement de l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs a une capacité d'accueil de 60 enfants maximum.

L'accueil de loisirs a une capacité d'accueil de 24 enfants de moins de 6 ans. Cette autorisation et capacité d'accueil sont délivrées par la PMI (protection maternel et infantile).

L'accueil de loisirs de VIERVILLE-SUR-MER est dirigé à l'année par Guillaume HARDELAY, titulaire d'un Bpjeps LTP (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports, spécialité loisirs pour tous). Il peut être secondé d'un(e) adjoint(e) en fonction de l'effectif d'enfants présents et selon la réglementation en vigueur (en particulier sur la période d'été). L'équipe d'animation est composée d'animateurs volontaires diplômés du Bafa ou avec une équivalence (Licence STAPS, CAP PE...), d'animateurs stagiaires BAFA, mais aussi de non diplômés.

L'équipe peut être rejoint par des bénévoles ou des services civiques. Pour autant, ils ne sont pas pris en compte dans le taux d'encadrement de la structure.

a) Les périodes d'ouverture

En 2020, l'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h :

- Les mercredis
- Durant les vacances solaires

Hiver du 17 au 28 février

Printemps du 13 au 24 avril

Eté du 1^{er} juillet au 30 août

Automne du 19 au 30 octobre

b) Les tranches d'âge

L'accueil de loisirs accueille des enfants et des jeunes de 3 à 11 ans. Nous ne nous opposons pas à accueillir des enfants plus âgés (en fonction des contraintes des familles), mais les objectifs pédagogiques du projet, les activités, ainsi que l'organisation de l'accueil semblent moins adaptés à des enfants de plus de 11 ans.

Il est important de dissocier le fonctionnement de l'accueil de loisirs des mercredis en période scolaire et des vacances dans l'utilisation de tranche d'âge sur l'accueil.

En effet, par la différence d'effectif d'enfants accueillis sur les deux périodes, il fait le choix de fonctionner de 2 façons différentes.

Sur les mercredis, nous faisons le choix de fonctionner de manière décloisonné. C'est-à-dire, que les enfants sont accueillis dans le même espace. Les activités proposées tendront à s'adapter à l'ensemble des tranches d'âge. Mais pour autant, il sera possible de mettre en place des activités pour une seule tranche d'âge, afin de s'adapter au mieux aux besoins, au rythme et aux caractéristiques des enfants. En outre, l'équipe d'animation tente de proposer des activités valorisant l'entraide et la coopération entre les plus jeunes et les moins jeunes.

Sur les vacances, il est fait le choix de fonctionner par 2 tranches d'âge : - 6 ans et + 6 ans. Afin de différencier et de privilégier le rythme de ces deux tranches d'âge.

Cela permet au mieux de privilégier l'accueil de chaque enfant en fonction de son rythme et de ses capacités, de garder une cohérence et de la qualité par rapport au projet de l'accueil de loisirs.

c) Journée type

→ Repères indicatifs

- 07h30** Temps d'accueil matin, tables d'activités et jeux libre
- 08h15** Arrivée des navettes de façon progressive
- 09h30** Temps de regroupement, échanges d'informations avec les enfants « *Quoi de 9 ?* »
- 09h45** Temps d'activités
- 12h00** Repas
- 13h00** Temps libre (au choix de l'enfant)
Temps calme et de repas pour les enfants de -6ans
- 14h15** Temps d'activités
- 16h00** Goûter
- 16h50** 1^{er} départ service de navette soir
- 17h00** Temps d'accueil soir, activités et jeux libres
- 18h00** Fermeture de l'accueil de loisirs | Fin service de navette

d) L'organisation des différents temps

→ Temps libre

L'enfant a la possibilité de choisir ce qu'il souhaite faire en fonction des espaces ouverts (intérieur/extérieur), du matériel lui est mis à disposition dans les différents meubles de rangement ouverts. Dans chaque salle, il est mis à la portée des enfants : jouets, jeux et matériels pédagogiques de première nécessité.

Les animateurs sont présents sur ce temps pour :

- accompagner et aider les enfants
- proposer des activités
- jouer avec les enfants
- répondre aux besoins des enfants
- faire respecter les règles de vie de l'accueil

→ Temps d'activités

Les temps d'activités peuvent être dissociés en 2 :

- **Ceux durant la vie quotidienne, hors des temps fixes indiqués dans la journée type**
- **Ceux proposés par l'équipe d'animation**

Ils sont importants l'un comme l'autre.

➔ L'accueil

L'accueil est un moment très important, ce moment influe sur la dynamique de la journée. Il est important d'accueillir au mieux les enfants mais aussi les familles.

○ L'accueil du matin

Les enfants et les parents sont accueillis de 7h30 à 9h30 dans la salle au rez-de-chaussée. Un animateur est référent du temps d'accueil sur la journée (matin et soir). L'équipe de direction lui délègue le cahier d'informations, la bonne signature du document de pointage et le pointage sur la tablette. Le directeur reste disponible durant le temps d'accueil pour appuyer l'animateur si besoin. Il est possible que le directeur soit en charge de ce temps.

A son arrivée, le représentant légal de l'enfant doit signer la feuille de d'accueil pour confirmer l'arrivée de son(ses) enfant(s). De son côté, l'enfant peut retirer son étiquette prénom qui est accrochée sur le meuble de l'accueil, puis la positionner sous le porte manteau de son choix. A la suite, l'enfant peut rejoindre la salle d'accueil. Il peut être accompagné de son ou ses parents pour faciliter la séparation. L'équipe d'animation doit être présente activement afin d'assurer le meilleur accueil possible de l'enfant et de son ou ses parents. L'animateur est le lien qui permet d'assurer la meilleure transition possible.

L'équipe d'animation aménage et met en place des espaces et des tables d'activités afin de susciter l'intérêt de l'enfant et lui permettre de se sentir au mieux.

Il est possible aussi à l'équipe d'animation d'ouvrir et de faire vivre d'autres espaces dans la structure durant le temps d'accueil, qu'il soit à l'extérieur quand le temps le permet ou à l'étage. Mais il est important de garder une sérénité dans l'accueil des familles, en ayant un nombre d'animateurs correspondant aux besoins des espaces et des moments.

Il est aussi possible à l'équipe d'animation de proposer des jeux ou des activités durant ce temps, où l'enfant a la possibilité de jouer, se reposer, se détendre et s'activer.

Accueil vacances pour les plus petits

Durant les périodes de vacances, les enfants de moins de 6 ans sont accueillis à partir de 8h00 dans leur salle à l'étage. Ce fonctionnement tente de favoriser l'accueil des plus petits dans un espace plus adapté pour eux.

○ L'accueil du soir

Le goûter est généralement servi après 16h. A la suite du goûter, les enfants sont invités à gagner les espaces ouverts de l'accueil, qu'ils soient extérieurs ou intérieurs. Ils sont invités à progressivement ranger avec ce qu'ils jouent, facilitant ainsi leur départ dès l'arrivée de leur famille. Afin qu'une famille puisse récupérer son enfant, elle se présente à l'accueil auprès de l'animateur référent et signe de nouveau la feuille de pointage.

C'est à ce moment que l'enfant a la possibilité de donner son ressenti général de la journée par le biais de 4 boîtes d'humeur. L'enfant est invité à déposer son étiquette prénom dans la boîte qui correspond à son ressenti général. L'animateur référent accueil a la possibilité d'insister auprès de l'enfant d'échanger sur son ressenti et la raison de son choix. Il est aussi possible au parent d'échanger avec son enfant, mais surtout avec l'équipe d'animation.

Les temps d'accueils soir sont des moments privilégiés avec les familles. Ceux-ci leur permettent des échanges oraux de points de vue par rapport à l'accueil de l'enfant, mais aussi du sien. Ce qui permet d'instaurer et d'entretenir des liens de confiance entre équipe d'animation et famille.

→ Le service de navettes

Dans le cadre de la convention de partenariat et afin de favoriser l'accès pour tous les enfants de la communauté de communes à l'accueil de loisirs, l'équipe pédagogique met en place chaque jour un service de navette bus. Il passe chercher les enfants, matin et soir, sur trois arrêts stratégiques. Ce service est gratuit pour les familles, mais il est soumis à une réservation à chaque période. La navette est réalisée en minibus ou en grand bus, en présence d'un ou de plusieurs animateurs.

Pour 2020, les arrêts et les horaires sont les suivants :

	Matin	Soir
Trévières	8H00	18H00
Mosles	8H30	17H30
Formigny	8H50	17H10

Le soir, les enfants prenant la navette commencent à se préparer 10 minutes avant leur départ, soit vers 16h50, afin d'éviter au maximum tout retard au départ. Il est demandé aux familles d'être les plus ponctuelles possible afin d'éviter tout retard. Ainsi, à chaque arrêt, la navette attendra au maximum 5 minutes de plus que l'horaire prévu.

Le matin, si l'enfant est absent à l'arrêt, il sera de la responsabilité des parents de le conduire à un autre arrêt ou directement sur l'accueil de loisirs.

Le soir, si les parents ne sont pas présents à l'arrêt, l'animateur gardera l'enfant, jusqu'au dernier arrêt. Si l'équipe n'arrive pas à joindre la famille, l'enfant sera ensuite ramené sur l'accueil de loisirs pour attendre sa famille. Dans le cas où une famille présente son enfant au service de navette, elle ne sera pas assurée que son enfant puisse être pris.

→ Le repas & Le goûter

L'Ufcv fait appel à la cuisine Convivio (www.convivio.fr) pour assurer la restauration collective de l'accueil de loisirs des mercredis et vacances. Le repas est constitué de 5 composantes : entrée, plat principal, pain, laitage, dessert.

Les menus sont affichés à l'entrée de l'accueil de loisirs. Il est possible aux familles de s'informer via le code scan sur le menu de la totalité des ingrédients utilisés dans l'élaboration du repas par le prestataire.

Les repas sont commandés la veille avant 12h00 par téléphone au prestataire. Il est privilégié de faire l'ensemble de la commande d'une semaine durant la semaine en amont et au besoin reprendre contact avec l'entreprise pour réadapter le nombre de commande.

Il est possible de commander des repas adaptés au régime alimentaire de l'enfant (sans viande, sans porc, végétarien, etc.) sous la demande de la famille. Les enfants atteints d'allergie alimentaire, à l'exclusion des maladies dont la mise en œuvre serait trop complexe, ont la possibilité de prendre un panier repas fourni par leur famille, sous réserve qu'un projet d'accueil individualisé (PAI) ait été formalisé, et dans les conditions précisées par ce dernier. Dans cette unique situation, le coût du repas pourra être déduit de la facturation.

Le goûter servi à l'accueil de loisirs est géré par le directeur de la structure. Il est composé en fonction du menu du midi afin de respecter l'équilibre alimentaire et les besoins nutritifs des enfants. Le goûter est généralement composé de fruit, de laitage, de pain et de gâteaux. Il est privilégié de composer le menu des goûters avec des produits frais et artisanaux et le moins possible issus de l'industrie agroalimentaire.

En fonction des projets, il est possible que le repas soit préparé avec les enfants. Il est privilégié d'utiliser lors de la conception de ces repas, des produits frais et artisanaux. L'objectif est de créer le repas avec les enfants, mais aussi de faire découvrir de nouvelles saveurs et ainsi valoriser la diversification alimentaire des enfants (en particulier des plus petits).

○ Temps du repas

Le temps du repas est organisé en plusieurs services en fonction de l'effectif des enfants sur l'accueil de loisirs. En effet, au-dessus de 25 enfants, 2 services sont mis en place :

- Le 1^{er} dès 11h45 (avec les enfants de – 6ans)
- Le 2nd vers 12h30

En amont du repas, un petit groupe d'enfants (2 à 6) aidé par un animateur met la table.

Chaque groupe d'enfant effectue un retour progressif au calme lors du rangement des activités du matin. Certains aideront à préparer la salle de repas (table, couvert, serviette, pichets, couper le pain...) sur la base du volontariat.

Dès lors que le réfectoire est prêt et avec l'autorisation des ou de l'animateur, les enfants peuvent s'installer. Ils ont le choix de s'installer où ils le souhaitent. L'équipe d'animation mange avec les enfants. Un animateur est placé au mieux par table. L'animateur est garant du bon déroulement du repas à sa table. Il accompagne les enfants à se servir, à couper leurs aliments et autres en fonction de leurs besoins et de leurs capacités. De même, les enfants ont la possibilité au cours du repas de se lever en demandant, pour aller chercher le pain, le plat ou encore de l'eau. Il est important d'être vigilant que le nombre de personne debout.

De plus, les animateurs sont garants que les enfants s'alimentent un minima. Il sera important d'inciter l'enfant à manger au minimum afin qu'il soit en forme. Pour autant, nous n'obligerons pas un enfant à manger. Le repas doit être un temps convivial, d'échange, de partage et de découverte.

Il est possible pour les animateurs et les enfants d'animer le temps du repas, par des jeux et chansons, sans pour autant rendre le moment délicat.

En fin de repas, 3 enfants par table auront une tâche chacun.

- Débarrasser les couverts, les assiettes, les verres, les plats restants etc.
- Nettoyer la table (à l'aide d'une éponge et torchons)
- Ranger les chaises de sa table (au niveau des piles sur les côtés de la salle)

Les autres enfants peuvent avec les animateurs partir sur le temps défouloir ou calme, en fonction de l'organisation de la journée.

Durant l'année, un outil nommé « A la tâche » sera développé de nouveau.

Il consiste à répartir les tâches habituelles confiées aux enfants sur le repas. C'est-à-dire, les 3 tâches définies ci-dessus, seront écrits sous la forme d'un planning hebdomadaire. En début de repas, les enfants pourront s'inscrire en fonction de leur table. Dès lors qu'ils auront participé à l'une de ces tâches. Cet outil tente à responsabiliser les enfants dans la vie quotidienne de l'accueil.

○ La vigilance sanitaire

L'équipe pédagogique sera très vigilante quant aux allergies alimentaires et au régime particulier de chacun. Elle veillera à toujours agir dans l'intérêt de l'enfant, pour garantir sa sécurité, dans le respect de ses croyances.

○ Le suivi sanitaire du repas

Le directeur est garant du bon suivi sanitaire hygiène et du suivi des produits.

Ce suivi se traduit par :

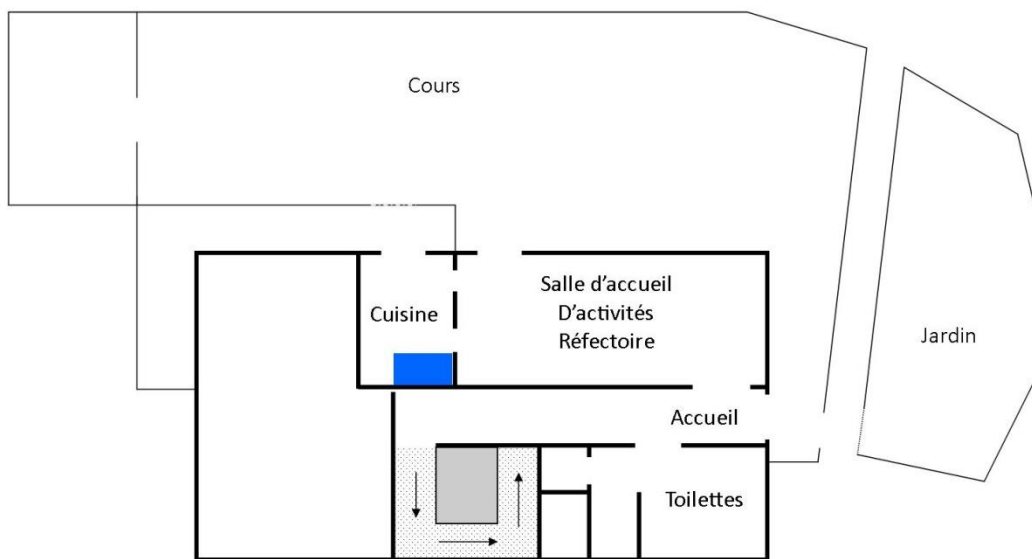
- La prise de température des frigos chaque jour à 7h30 et à 12h avant le service.
- La prise de température des plats livrés dès leur arrivée par le prestataire (Convivio).
- La prise de température des plats avant la mise en chauffe et avant le service des enfants.

Ces prises de température sont reportées sur des feuilles outils mensuels. Elles sont archivées avec les menus dans un classeur prévu à cet effet.

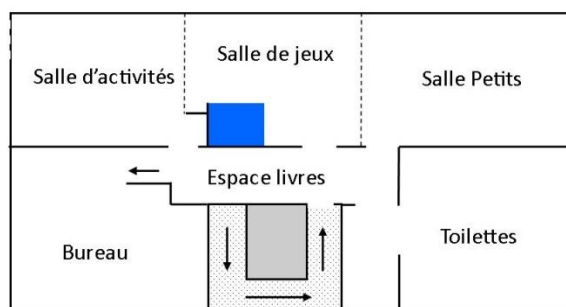
Si un repas est confectionné avec les enfants, les températures des plats sont prises avant le service et reportées sur un document de suivi. De plus, la traçabilité de chaque aliment est gardée (étiquette, codes-barres, numéro de lot). De même, un échantillon de chaque plat est pris et gardé en frigo durant une semaine.

3) L'organisation de l'espace

➔ Présentation du site



Rez-de-chaussée



1er étage

Comme indiqué dans les objectifs pédagogiques ci-dessus, l'aménagement de l'accueil tente de permettre à l'enfant d'évoluer le plus sereinement possible, par le biais de l'aménagement des différentes pièces et de son mobilier.

Cela se traduit par les propositions de coins d'activités, tentant de répondre aux différents besoins et aux potentielles envies de l'enfant. L'aménagement doit permettre au mieux à l'enfant de remettre à sa place chaque chose qu'il peut utiliser dans son quotidien. Il est mis à disposition de l'enfant différents meubles d'activités ou jeux, afin que l'enfant utilise ce qu'il a besoin. Dans chaque salle, il sera mis à disposition des enfants du matériel pédagogique de premières utilisations, différents styles de jouets et jeux (consécutions, immutations, etc.) et des jeux de sociétés.

Afin de rendre plus accessibles les vasques des sanitaires à l'enfant, des marchepieds sont placés devant.

Il est privilégié l'utilisation concrète des espaces par rapport à leurs thématiques (ci-dessus dans les plans). Cela doit permettre une meilleure organisation dans l'accueil des enfants et dans la mise en place d'activités.

Il est nécessaire de réaménager certains espaces durant la journée, en particulier la salle des plus jeunes (pour le temps de repos), mais aussi la salle au rez-de-chaussée pour les temps d'accueil, d'activités et de repas.

De plus, afin de répondre à l'objectif visant à sensibiliser l'enfant à l'écocitoyenneté, il est mis en avant dans la vie quotidienne, différents pictogrammes qui tentent à rappeler à l'enfant le bon respect de l'utilisation des énergies mais aussi du gaspillage alimentaire. L'équipe d'animation sera garante auprès des enfants du bon respect du projet. De plus, la sensibilisation à l'écocitoyenneté sera appuyée durant l'année par les actions mises en place par l'équipe d'animation, telle que la sensibilisation aux tris sélectifs, la remise en place d'un composteur pour l'utilisation des déchets organiques pour le jardinage dans le potager de l'accueil de loisirs.

4) Suivis administratifs et sanitaires

L'inscription sur l'accueil de loisirs

La demande d'inscription de l'enfant ou du jeune est faite pour l'année scolaire, par les parents ou la personne ayant légalement la garde ; celle-ci se fait en téléchargeant le dossier administratif annuel disponible en ligne sur le site **Portail-famille.ufcv.fr** ou au format papier dans les accueils de loisirs.

Le dossier complet (dossier administratif + fiche sanitaire), une fois rempli, doit être transmis à l'Ufcv selon les modes définis dans le document **S'inscrire**, avant le début de l'activité pour validation de l'inscription.

L'Ufcv conserve le droit de refuser l'accueil d'un enfant tant que le dossier n'aura pas été rempli et transmis.

En cas de garde alternée, chaque partie doit obligatoirement remplir un dossier administratif à son propre nom avec, éventuellement, un identifiant CAF personnel.

➔ La réservation des jours par internet pour l'accueil de loisirs (3/11 ans)

Les familles effectuent les réservations des jours souhaités, en ligne sur le site **portail-animation.ufcv.fr**. Un guide d'utilisation est à disposition sur ce portail.

Les périodes de réservation sont les suivantes : Mercredis	Jusqu'au lundi 23h30 précédant la venue de l'enfant : acceptation de toutes les demandes de réservations*	Au-delà : contacter le directeur de la structure. Places non garanties. Si places disponibles, remplir obligatoirement une fiche de réservation.
Petites vacances	Jusqu'à 1 semaine pleine ouvrée avant la venue de l'enfant : acceptation de toutes les demandes de réservations*	Au-delà jusqu'à 2 jours pleins ouvrés avant la venue de l'enfant, acceptation des demandes en ligne en fonction des places disponibles.
Grandes vacances		Au-delà de ces 2 jours pleins ouvrés, contacter directement la structure.

**Dans chacune de ces situations, l'acceptation de la réservation par l'Ufcv est conditionnée aux capacités d'accueil et aux taux d'encadrement définis par la Protection Mineurs Infantiles et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Calvados. C'est pourquoi il est conseillé aux familles d'anticiper au mieux leur demande de réservation.*

➔ La réservation sur support papier pour l'accueil de loisirs (3/11 ans)

Les familles peuvent réserver avec une fiche de réservation papier, la réservation est toutefois soumise à la validation du directeur de l'accueil.

La fiche de réservation est téléchargeable sur le site portail-animation.ufcv.fr ou disponible à l'accueil de loisirs. Aucune date limite n'est fixée pour la réservation papier. Cependant, l'équipe de direction ayant des contraintes réglementaires et d'organisations variant en fonction des effectifs, plus la demande de réservation papier arrive tard, plus l'équipe de direction risque de la refuser.

Les jours réservés sont facturés. Les annulations et absences ne sont pas facturées dans les conditions suivantes:

	Absence	Annulation par internet	Annulation par papier
Mercredis	Absence non facturée en cas de maladie Un certificat médical doit être transmis au directeur dans un délai de 3 jours à compter du jour d'absence	Annulation non facturée si la demande est faite sur le portail famille au plus tard le lundi 23h30 précédant la venue de l'enfant	Annulation non facturée si la demande d'annulation est faite sur place au plus tard le mercredi de la semaine précédant la venue de l'enfant
Petites & Grandes Vacances	Absence non facturée en cas de maladie. Un certificat médical doit être transmis au directeur dans un délai de 3 jours à compter du jour d'absence	Annulation non facturée si la demande est faite sur le portail famille jusqu'à 2 jours pleins ouvrés avant la venue de l'enfant	Annulation non facturée si la demande d'annulation est faite sur place au plus tard 2 jours pleins ouvrés avant la venue de l'enfant

Le suivi sanitaire

Une fiche sanitaire est remplie et donnée à l'inscription par les familles. Elle nous informe sur la santé de l'enfant (s'il y a un traitement médical, port de lunettes, allergies, etc...). Un point est fait en réunion avec l'équipe en amont de l'accueil pour signaler si un enfant présente des traitements ou des précautions particulières à prendre. Ces fiches sont classées par ordre alphabétique et stockées dans le bureau de la direction. En cas de déplacement hors accueil, les animateurs emportent avec eux les fiches sanitaires des enfants qu'ils encadrent pour intervenir au mieux en cas de soins.

En cas de soins, les animateurs sont invités à prodiguer les premiers soins et à indiquer les soins du cahier d'infirmerie. Les trousse de soins sont vérifiées avant le début de l'accueil, puis régulièrement ensuite et restent disponibles au bureau.

En cas de problème, si l'état de santé de l'enfant le permet, nous appelons la famille afin qu'elle vienne chercher l'enfant malade pour le conduire au médecin de leur choix. En cas d'absence de la famille, nous faisons appel aux services d'un docteur de Bayeux. La facturation des soins est ensuite envoyée à la famille.

En cas de problème plus conséquent, nous conduisons l'enfant au centre hospitalier de Bayeux.

5) L'animation

L'animation a une place primordiale dans le projet de la structure au travers du ludique et du créatif. L'une des envies primordiales du projet de la structure est de susciter l'envie et la découverte pour l'enfant par l'ensemble des propositions d'animation, que ce soit celles de l'équipe d'animation ou par le biais de l'aménagement.

Comme indiqué dans les objectifs ci-dessus, le projet de l'accueil tente de :

- **Permettre à l'enfant de s'épanouir pleinement durant son temps de loisirs.**

Cela se traduit par des propositions variées d'activités par l'équipe d'animation, mais aussi par l'aménagement des espaces dans l'accueil.

- **Promouvoir les actions éducatives, sportives et culturelles en direction des publics.**

Cela se traduit aussi par des propositions variées d'activités.

Cela se traduit par l'utilisation de l'imaginaire dans la mise en place de fil rouge thématique sur une semaine durant les vacances scolaires, de grandes animations et activités.

Cela se traduit par la découverte de nouvelles choses par et pour les enfants (jeux, activités, cultures (arts et civilisations)).

Les temps d'activités sont organisés dans la journée de manière à s'adapter au mieux au rythme de l'enfant. Il est fait le choix d'intervertir régulièrement entre les propositions d'activités par l'équipe d'animation et les propositions de l'activité de l'enfant. Cela tente de permettre à l'enfant de ne pas être constamment sollicité par les temps d'activités de l'équipe d'animation.

Du plus, certaines activités mises en place par l'équipe d'animation tentent de sensibiliser les enfants à l'écocitoyenneté comme évoqué ci-dessus dans les objectifs du projet.

→ Les sorties

L'équipe pédagogique reste attentive aux envies des enfants afin de proposer des sorties adaptées.

L'équipe ne ferme pas la porte pour une sortie de consommation, tant qu'elle rentre dans un projet, et surtout qu'elle est cohérente avec les envies des jeunes et des enfants.

D'un point de vue budgétaire, l'équipe privilégie dans un premier temps les besoins sur l'accueil de loisirs, tel que du matériel pédagogique, créatif et sportif avant de pouvoir envisager les dépenses budgétaires sur une sortie.

De plus, les activités de pleine nature sont mises en avant.

→ Les bivouacs

L'équipe pédagogique peut proposer des nuitées sur l'accueil de loisirs lors des vacances scolaires. Le but étant pour les enfants de se retrouver pour passer une soirée entre eux et, pour certains, d'avoir une première expérience hors du cocon familial. Ces nuitées sont rythmées par la réalisation du repas avec les enfants et par des veillées organisées par l'équipe d'animation.

Cette activité est déclarée auprès de la DDCS en activité accessoire 2 semaines avant.

Il peut être demandé aux familles une participation financière supplémentaire correspondant aux repas (dîner et petit-déjeuner) et à une potentielle activité faisant appel à un prestataire.

→ Les inter-centres

Lors de vacances scolaires, il peut être proposé aux enfants des rencontres inter-centres autour de thèmes différents. Certaines rencontres peuvent être réservées à certaines tranches d'âge. Ces rencontres ont pour but de favoriser les échanges entre les différents centres participants, de dépayser les enfants sur des rassemblements à thème ainsi que d'avoir un point de repère important dans la semaine.

6) Les activités périphériques

→ Les séjours mutualisés NORMANDIE

L'objectif général de cette action est de proposer aux enfants de vivre des vacances collectives hors du cadre familiale.

Les objectifs éducatifs suivants viennent le compléter :

- Susciter la prise d'initiative des enfants
- Permettre aux enfants de faire des rencontres
- Permettre aux enfants de découvrir de nouvelles activités
- Inscrire le développement durable dans nos séjours
- Prendre en compte individuellement chaque enfant
- Proposer des séjours en adéquation avec les ressources du territoire
- Profiter de la vie en collectivité

Les séjours de proximité Ufcv sont organisés et mis en œuvre par une coordination régionale composée de l'ensemble des directeurs normands. La coordination conçoit, organise et anime l'ensemble de ces séjours. Les séjours sont organisés dans un souci de continuité éducative qui se traduit par un lien constant entre les familles accueillies et les équipes.

Géographiquement parlant, les séjours sont implantés en fonction des thématiques choisies avec les enfants et en fonction des liens qui se créent avec les prestataires au fil des ans.

La programmation des séjours est connue chaque année en avril.

En 2020, les séjours sont déclarés en activités accessoires liés à la structure Ufcv du HOM (THURY-HARCOURT).

7) L'équipe pédagogique

Comme indiqué dans les objectifs du projet ci-dessus, le projet tente à valoriser le travail de l'équipe d'animation. L'équipe est essentiellement composée de volontaires en particulier sur les périodes de vacances. Il est important de créer une dynamique de travail positive en son sein afin que chaque animateur puisse s'épanouir dans ses relations et son travail.

Le directeur se doit d'accompagner chaque animateur dans sa formation continue.

a) Sa composition

L'équipe d'animation est composée d'un directeur permanent et d'animateurs volontaires. Le directeur peut être renforcé d'un directeur adjoint sur les vacances d'été, en particulier sur le mois de juillet.

L'équipe pédagogique est composée d'animateurs BAFA au minimum de 50%, stagiaires BAFA au maximum de 50% ou animateurs non diplômés au maximum de 20%. Afin de garantir une sécurité optimum et d'augmenter les possibilités pédagogiques, nous essayons d'avoir un animateur pour 10 enfants.

b) Le rôle de chacun

→ Rôle du directeur

- Mettre en œuvre le bon fonctionnement de l'accueil en prenant en compte les directives données par l'organisateur (projet éducatif)
- Etre garant du projet pédagogique et de sa mise en œuvre
- Etre garant du bon suivi de la comptabilité et du budget
- Recruter l'équipe d'animation
- Accompagner et évaluer les stagiaires
- Manager et évaluer l'équipe d'animation
- Assurer aux publics et à l'équipe d'animation une sécurité physique, morale et affective
- Préparer l'accueil des publics
- Communiquer aux familles les informations importantes
- Evaluer le projet de l'accueil

→ Rôle de l'animateur

- Assurer à l'enfant une sécurité physique, morale et affective
- Former une équipe dynamique dans laquelle chacun peut travailler et s'épanouir
- Préparer et mettre en place des activités en direction des publics
- Etre responsable de l'image de la structure
- Etre responsable de groupe d'enfant
- Etre en capacité de régler des conflits
- Etre dans une relation d'entraide et d'échange avec l'équipe
- Informer l'équipe de direction de problématiques rencontrées
- Avoir une posture professionnelle
- Accompagner l'enfant durant la vie quotidienne (hygiène, repas etc.)
- Permettre au mieux à l'enfant de s'épanouir
- Accompagner l'enfant vers une autonomie propre à ses capacités

A l'accueil de chaque nouvel animateur, une fiche outil de présentation de l'accueil lui est donnée, afin qu'il prenne connaissance de son rôle et du cadre d'organisation de l'accueil.

c) Temps de réunion de préparation

L'équipe bénéficie d'au moins une journée de préparation avant chaque période de vacances scolaires, afin de pouvoir s'investir dans la préparation du projet des vacances. Ces réunions permettent à l'équipe d'animation de réinterroger parfois le projet pédagogique, afin de répondre au mieux au bon accueil des publics, en particulier des enfants.

Ces réunions permettent aussi à l'équipe de faire connaissance, tout en tentant de créer une ambiance de travail positive. Ces temps de préparation doivent permettre d'organiser au mieux le fonctionnement de l'accueil durant la période, en terme pédagogique, d'organisation et de propositions d'activités. L'équipe pédagogique tente de préparer un planning d'activités cohérent à l'âge des enfants, leurs besoins, leurs capacités et leurs envies si possible. Les envies des enfants peuvent être sondées à la fin de la période précédente.

e) Temps de réunion

Durant les périodes de vacances scolaires, l'équipe pédagogique se réunit à la suite de la journée 1 à 2 fois dans la semaine. Ces temps doivent permettre à l'équipe de faire un point sur le fonctionnement de l'accueil (déroulement de la journée, propositions d'activités, besoins matériels ou problématiques quelconques). Elles peuvent aussi permettre à l'équipe de préparer des temps forts.

Chaque jour, l'équipe d'animation a un temps de bilan de la journée par le biais d'une feuille outil. Cet outil doit permettre à l'équipe d'analyser au mieux le déroulement de la journée.

En fin de période de vacances, un temps d'évaluation et de bilan de la période des vacances est mis en place, afin de verbaliser au mieux avec l'équipe les points forts et faibles des vacances. De plus, cette évaluation est accompagnée d'un bilan individuel sous format papier.

f) La formation de l'équipe pédagogique

Suivant les courants d'éducation populaires, pour nous, un animateur se forme tout au long de sa vie. Les animateurs disposent tous de moments de retour sur leurs pratiques afin qu'ils puissent continuer à progresser dans leurs savoirs, leurs savoirs faire et leur relationnel.

Des temps sont programmés mais peuvent aussi être demandés par les animateurs ou par l'équipe de direction, si l'un ou l'autre en ressent le besoin.

A la fin de chaque période, un bilan est établi permettant à l'animateur de se situer.

Un espace ressource est mis en place dans le bureau de direction pour permettre à chaque animateur d'aller chercher les informations qui lui manqueraient.

L'équipe de direction reste vigilante à l'accompagnement des animateurs stagiaires BAFA afin de les appuyer vers la réussite de leur stage pratique.

Avant le stage, un entretien permet de faire un bref retour sur sa formation initiale afin d'établir avec lui des objectifs concrètement réalisables, basés sur le non négociable et sur les désirs de formation du stagiaire.

Pendant le stage, nous organisons un suivi du stagiaire en étant présents sur le terrain et en liant le stagiaire à un animateur référent qui peut être convié aux rencontres avec l'équipe de direction. De plus, une rencontre est définie tous les mardis soir, afin que l'équipe de direction puisse connaître son ressenti et suivre ses évolutions. Cet accompagnement peut être appuyé par un outil de suivi.

L'équipe d'animation s'engage à se montrer la plus présente possible pour le suivi du stagiaire, même hors temps de rencontre prévue. L'équipe de direction favorise la découverte de toutes les tranches d'âge, l'approche et la mise en place d'activités variées pour que le stagiaire ressorte avec une expérience la plus diversifiée possible.

En fin de stage, le stagiaire rencontre l'équipe de direction afin de faire un retour sur son stage et d'évaluer si les objectifs définis en début de stage ont été réalisés. L'équipe de direction traduit son travail en une appréciation validant ou non son stage pratique.

8) La communication

→ Portail famille & site internet Isigny Omaha Intercom

Il est important de régulièrement mettre à jour le Portail Famille pour une communication des informations de l'accueil de loisirs.

Portail Famille : <https://portail-animation.ufcv.fr/accueil-loisirs-vierville-sur-mer/>

Les familles peuvent y trouver le dossier d'inscription, le règlement intérieur, le projet pédagogique et la programmation des différentes périodes d'ouverture.

De même, les familles peuvent prendre connaissance de ces diverses informations et documents sur le site internet de la collectivité : <https://isigny-omaha-intercom.fr/vie-quotidienne/accueils-de-loisirs-mineurs/>

La programmation des périodes d'ouverture peut elle aussi être publiée via la page Facebook de la collectivité. De même, il est possible que des photos d'activités de l'accueil soient publiées sur cette page. Elles doivent obligatoirement être en accord avec le droit à l'image du public.

→ Favoriser la création de projet d'activités autour de l'information aux parents

L'équipe s'engage à informer les familles sur la semaine passée et sur les semaines à venir. Les enfants peuvent bien sûr prendre part à la création d'outil de communication. Cela se traduit par la création d'un outil drive fermé. Un lien peut être envoyé aux familles fréquentant l'accueil durant la période. Elles peuvent sous demande de l'autorisation d'accessibilité émise par le directeur, accéder aux photos et aux synthèses d'activités. Ce lien est supprimé après un mois.

→ Rencontre avec les parents sur une journée d'ouverture

Nous proposons aux familles une visite des locaux, en période d'ouverture si possible, permettant à chacun de passer avec ses enfants pour découvrir l'accueil de loisirs et rencontrer l'équipe pédagogique. Ces visites sont privilégiées durant les mercredis afin que les familles et en particulier l'enfant puisse avoir une première approche de la structure. Ce temps sera aussi propice aux échanges administratifs (inscriptions et autres...) avec l'équipe de direction.

→ Les accueils prolongés et les soirées familles

Il est possible durant l'année d'organiser des accueils prolongés, à la suite d'une journée, et des soirées. Ces actions visent à mettre en avant la rencontre avec les familles et la mise en avant d'actions éducatives.

9) Le cadre de la loi et les règles en vigueur sur l'accueil de loisirs

→ Mixité et rencontre de la différence

Nous favorisons la mixité dans notre accueil de 3 à 11 ans, y compris dans l'équipe d'encadrement. Nos projets doivent permettre à chacun, garçon ou fille, de trouver son compte quant aux thèmes et activités proposées.

→ Drogues, boissons alcoolisées et tabac

Nous sommes soumis au respect de la loi française à l'intérieur comme à l'extérieur de l'accueil de loisirs. La possession, la consommation et la revente de drogues sur l'accueil sont soumises aux lois en vigueur en France. Toute personne, enfant ou adulte, agissant à l'encontre des lois Françaises se verra expulsée de l'accueil et dénoncée aux autorités compétentes.

La consommation de tabac n'est pas tolérée sur l'accueil de loisirs pour les enfants (renvoi immédiat). Concernant l'équipe d'adultes fumeurs, elle est strictement interdite durant les temps d'activités avec les enfants (rupture de contrat) mais possible durant les temps de pause du midi à condition de se mettre à l'écart des regards des enfants (dans un espace préalablement défini).

La consommation d'alcool est strictement interdite sur l'accueil de loisirs pour les enfants (renvoi immédiat). Il en est de même pour les adultes durant la journée. Cependant, la consommation modérée d'alcool durant un moment de convivialité est admise le soir après le départ des enfants et si elle est réalisée sans abus.

Le phénomène « drogues et toxicomanies » existe dans notre société, nous devons assumer notre rôle de prévention, de connaissance, d'information et de prise de conscience des jeunes face à ces problèmes.

→ Vols et incivilités

L'attitude éducative à adopter dépend de la gravité des faits, de l'âge des auteurs et des circonstances, mais à notre niveau il faut toujours marquer le coup et en informer les parents, afin que les auteurs sachent qu'il y a un relais entre la famille et l'accueil de loisirs. En tout état de cause, la dégradation et les incivilités à l'égard des participants comme des biens ne sont pas tolérables.

→ Violence et maltraitance

Le personnel d'animation doit signaler tout problème observé auprès de l'organisateur, pour engager auprès des services de l'Etat, une action visant à la prise en charge du jeune.

L'équipe pédagogique, en particulier son directeur, se doit de faire un signalement auprès du procureur de la République, selon la gravité des faits et conformément aux obligations qui lui incombent (Code Pénal, article L 223-6 et L 434-3).

→ Sécurité et protection des mineurs

La protection et sécurité physique, affective et morale des mineurs doivent constituer une préoccupation permanente et transversale de l'équipe d'encadrement (personnel d'animation, personnel d'accueil, personnel technique et intervenants extérieurs). Il est important pour l'équipe pédagogique de vérifier que le personnel présent durant l'accueil collectif de mineurs soit bien celui prévu pour son encadrement et de signaler toute personne étrangère à l'équipe auprès du directeur et/ou de l'organisateur. L'accès aux différents locaux n'est pas ouvert aux publics durant l'ouverture de l'accueil de loisirs.

→ Tenue et correction

La réussite d'un accueil collectif de mineurs repose essentiellement à 90% sur les qualités humaines de l'équipe d'animation. L'image qu'elle renvoie, tant auprès des parents, qui nous confient leurs enfants, que de l'association et de la municipalité (mairie), est constituée parfois d'apparences trompeuses qu'il convient d'éviter, en affichant une tenue vestimentaire correcte, en supprimant les écarts de langage, etc. Un animateur ne peut pas demander aux jeunes de ranger et respecter le matériel s'il n'adopte pas lui-même cette attitude. L'animateur est l'exemple pour l'enfant et dans ces conditions, il se doit d'être exemplaire dans tout ce qu'il fait pour pouvoir exiger de l'enfant un bon comportement.

→ Responsabilité

D'une manière générale, la réglementation considère que les accueils collectifs de mineurs sont tenus au respect d'une obligation de prudence et de diligence dans l'organisation des activités proposées. L'équipe d'animation doit tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité des enfants qui lui sont confiés. Il est impératif de respecter les consignes données par la direction et de se conformer à la réglementation jeunesse et sports.